

ON S'ABONNE :  
 Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2<sup>e</sup>.  
 Librairie-Corresp. de P. Justin,  
 rue Montmartre, n° 18.  
 chez MM. Lepelletier et Comp<sup>o</sup>,  
 rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

# LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles  
 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :  
 16 francs pour 3 mois ;  
 32 francs pour 6 mois ;  
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,  
 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 19 décembre.

L'un des faits le mieux constatés de notre situation actuelle, c'est le besoin qu'éprouvent les deux légitimités de se rapprocher et de se soutenir l'une l'autre, à mesure que l'opinion nationale et républicaine fait des progrès plus rapides; toutes les feuilles philippistes font chaque jour publiquement à leurs adversaires de généreuses avances qu'on repousse encore avec un reste de fierté; mais personne n'ignore que tout bas le traité se prépare, que chaque jour on se rapproche davantage et que les conditions de la paix deviennent plus faciles.

Combien dureront encore ces petites jalousies de famille, c'est ce que nous ne saurions dire; quant à nous, nous ferons toujours nos efforts pour obtenir la réconciliation de deux adversaires si bien faits pour s'entendre et pour s'estimer.

Et, d'ailleurs, que peuvent désirer les carlistes de mieux que le régime sous lequel nous vivons aujourd'hui; n'avons-nous pas tout ce qui constitue essentiellement une monarchie bien ordonnée; un roi dont les volontés, pour devenir des lois, ont à peine besoin du contrôle de nos dociles représentants; un budget qu'aucun nouveau secret n'élèvera plus haut et mieux encore l'amitié bien acquise de la sainte-alliance. Qu'aurait donné de plus Henri V?

N'est-il pas probable, au contraire, qu'en face de l'ennemi qu'elle venait de vaincre, la France, maîtresse d'elle-même, n'aurait pas fait aussi bon marché de sa puissance, et que des apparences de liberté n'eussent pas trompé tous ces citoyens confians dont la presse a tant de peine maintenant encore à dessiller les yeux?

Parmi les carlistes qui disputent le terrain à Louis-Philippe, il faut distinguer deux nuances; ceux qui, par un sentiment amer de désappointement ont repoussé l'homme qui détruisait toutes leurs espérances, et venait remplacer par une usurpation sacrilège l'objet d'un culte héréditaire: leur haine instinctive a été d'abord violente, tout moyen d'opposition leur semblait bon; mais certainement quand la colère qui les aveugle se sera apaisée, ce sont eux qui sentiront le mieux la possibilité d'un résultat plus favorable, et qui se rallieront les premiers; les autres, à qui la Gazette de France sert d'organe, s'apercevant du premier coup-d'œil que tout espoir de restauration était une chimère sans objet, ont fait de leur position d'opprimés un calcul utile; riches pour la plupart, grands propriétaires, ils préféreraient bien certainement la royauté de Louis-Philippe à toute autre combinaison politique; peut-être pour quelques-uns, valait-elle mieux que l'imbécille restauration qui ne suit jamais que compromettre ses défenseurs. Ce sont ces adversaires que le juste-milieu aura le plus long-temps à appeler, à marchander; il faudra qu'il vienne à compter; mais une alliance aussi importante vaut bien quelques sacrifices, quelques sinécures, et après les coquetteries obligées, le budget fournira les frais de l'accommodement.

Puisse le moment bientôt arriver; puissent les positions des partis en France se dessiner nettement et chacun marcher avec franchise sous sa bannière; on ne sait pas assez combien il a été funeste aux patriotes de voir tous les jours leurs idées les plus généreuses, exagérées, dénaturées, parodiées par des gens qui, s'en faisant un masque, les haïssaient au fond du cœur; ils seront pour la liberté partout où elle se trouvera; ses ennemis quels qu'ils soient seront les leurs, et la république que leurs mœurs, leurs caractères, leurs habitudes appellent leur fera bientôt adopter aussi son nom.

Nous comprenons qu'il est fâcheux pour un journal d'avouer purement et simplement qu'il a écrit étourdiment des choses qui ne peuvent être soutenues dans la discussion. Mais est-ce une excuse pour se jeter dans une polémique de colère ou des insinuations malveillantes autant que fausses ne peuvent cacher d'éclatantes contradictions?

Il y a toute cette mauvaise tactique dans l'incommensurable article que nous adresse aujourd'hui un écrivain de la Glaneuse. (1)

Cet écrivain ne s'inquiète pas de savoir si le juste-milieu est là qui rit d'un débat où nous avons l'air de lutter contre une opinion républicaine, quand nous ne faisons que répondre à des amours-propres individuels forts grands, irrités de se trouver au service de très-petits talens. Mais il ne nous est pas permis de l'oublier, à nous qui, pour être moins prodigues de grandes déclamations de fraternité et de dévouement, nous occupons avant tout du succès de la cause populaire.

(1) La Glaneuse nous accuse d'abuser de l'avantage de notre format et de lui répondre trop longuement à elle qui est garottée dans d'étroites colonnes. Il est fâcheux que nos lecteurs communs ne soient pas typographes pour juger lequel de nous ou d'elle est le plus prolifique. Du reste nos lecteurs à nous ont pu remarquer que nous donnons toujours dans nos réponses une place fort étendue à la reproduction des passages de la Glaneuse, et les lecteurs de la Glaneuse doivent s'apercevoir qu'elle attache beaucoup moins d'importance à faire connaître les textes positifs sur lesquels roule la discussion.

Si notre parti et nos adversaires même ne comprenaient pas et ne respectaient pas les motifs des ménagemens que nous conservons dans cette discussion, ce serait un malheur dont nous nous consolierions en consultant les témoignages de notre conscience.

Nous terminerons donc promptement un débat qui ne peut avoir de résultat utile pour les principes et dans lequel nous ne sommes pas disposés à employer les armes dont se servent nos adversaires. Quant à l'excellente opinion que l'écrivain de la Glaneuse a de lui-même et à la supériorité qu'il se donne sur notre niaiserie, c'est au public à juger.

D'ailleurs, c'est demain que la Glaneuse comparait devant la cour d'assises, et quelque respect que nous ayons toujours montré pour la cause qui l'y conduit, nous ne serions pas sûrs avec la bonne foi qu'on met à discuter contre nous de n'être pas accusés d'avoir voulu la compromettre, dans l'esprit des jurés, en traitant avec l'énergie qu'ils méritent les principes généraux émis par la Glaneuse.

Nous reviendrons en temps et lieu sur ces principes théoriques, que nous essaierons de dégager de l'obscurité dont les entoure l'animosité personnelle manifestée aujourd'hui par la Glaneuse. Pour à présent, nous nous contenterons de dire quelques mots sur deux attaques de la Glaneuse, dont le but n'est pas difficile à découvrir.

Si l'on fait ressortir, dit-elle, cette prétendue aigreur personnelle de ce que notre réponse s'adresse non au Précurseur, mais au rédacteur du Précurseur, ce n'est pas notre faute si nous sommes contraints d'en agir ainsi; mais, en vérité, nous ne pouvons faire autrement, car nous ne savons si la réunion de ceux qui peuvent représenter le Précurseur accepte volontiers la solidarité d'un nouvel acte du rédacteur, lorsque nous savons fort bien qu'elle a repoussé toute solidarité dans plusieurs occasions.

Le juste-milieu s'est mille fois servi de détails vrais ou faux, empruntés aux affaires intérieures du Précurseur. Voici la seconde fois que la Glaneuse entre sur le même terrain; nous allons lui répondre enfin, quoique les affaires du Précurseur ne regardent que lui et pas du tout la Glaneuse dont nous n'avons nullement cherché à exploiter les petits secrets intimes.

Ce que la Glaneuse avance est grave, il faut qu'elle le prouve.

Tout Lyon sait que la société commerciale du Précurseur renferme une minorité considérable qui professe les opinions du juste-milieu. Est-ce pour ces actionnaires-là que réclame la Glaneuse?

Le Précurseur a un mode régulier d'administration; une assemblée générale est appelée suivant des conditions écrites et consenties par tous les intéressés à voter sur toutes les questions possibles, même sur celle de l'esprit politique du journal, même sur le maintien du personnel de la rédaction.

Il y a une commission nommée par cette assemblée générale chargée de la représenter auprès de la rédaction et de l'administration du journal.

Or, la Glaneuse affirme que cette assemblée ou cette commission a repoussé dans plusieurs occasions la solidarité des opinions émises par le Précurseur. Ceci n'a pu être aventuré légèrement, car c'est l'autorité morale du journal et de son rédacteur qu'on attaque. Il faut donc que la Glaneuse prouve son assertion, autrement l'opinion publique se chargera de la qualifier; et ces preuves doivent être claires et positives.

On lit plus bas dans la Glaneuse :

La classe dans laquelle se trouve le rédacteur du Précurseur, ne nous paraît pas disposée à faire franchement de la démocratie; elle veut encore des privilèges, des classes, une représentation spéciale pour les hommes à écus. Si donc elle faisait elle-même la constitution, elle y infiltrerait ses idées, et il serait possible qu'on n'y pût trouver, dès-lors, toutes les garanties de progrès que nous désirons. Décidée à ne suspendre momentanément l'application absolue d'aucun principe, elle pourrait fort bien aussi, tout en débattant de belles phrases, laisser périr ou asservir l'état.

Ceci est encore plus sérieux que la première dénonciation. Nous ne pouvons croire que la Glaneuse en parlant d'une feuille républicaine ait cru pouvoir user de cette critique légère qui fut long-temps sa seule arme contre le pouvoir. Il est donc probable qu'elle est en mesure de démontrer :

1<sup>o</sup> Que nous voulons des privilèges, et quels privilèges nous voulons dans la constitution politique;

2<sup>o</sup> Que nous voulons des classes et quelles sortes de classes;

3<sup>o</sup> Que nous demandons une représentation spéciale pour les écus.

Eh bien! nous défions la Glaneuse de trouver dans nos paroles rien qui justifie ces insinuations, pas une ligne, pas un mot, et nous n'avons pas besoin de rechercher dans nos souvenirs si quelque chose de semblable est sorti de notre plume, car jamais rien de semblable n'est entré dans nos croyances politiques.

Nous demandons aussi à la Glaneuse, qui prétend ne pas vouloir de classes, dans quelle classe se trouve le rédacteur du Précurseur?

Le rédacteur du Précurseur (puisqu'on le force à s'en glorifier), se trouve dans la classe de ceux qui n'ont reçu pour patrimoine héréditaire que leur tête et leur bras; pour qui l'instruction même n'est pas un don gratuit du sort, mais le résultat de rudes travaux personnels; qui n'ont jamais étudié la rhétorique dans les collèges des bourgeois et n'ont pu acheter des livres qu'à la sueur de leur front; dans la classe de ceux qui ne demandent rien à la société sans lui offrir leur travail en échange et qui ne devant rien qu'à eux-mêmes, et ayant l'expérience d'une pauvreté laborieuse, n'ont à recevoir de personne des leçons de républicanisme; dans la classe enfin de ceux que leur naissance a fait les égaux et les amis des prolétaires, et le sentiment de leur droit les égaux des bourgeois! — Voilà à quelle classe il appartient, et comme il est du peuple, un peu plus que les bourgeois qui nous font l'honneur de descendre parmi nous prolétaires, il n'a pas besoin de ne pas prodiguer les déclamations de dévouement; car c'est sans effort de dévouement qu'il défend la cause du peuple qui a toujours été et sera toujours la sienne.

L'écrivain de la Glaneuse prétend encore que nous nous moquons de la fraternité: nous avons dit seulement que la fraternité ne devait pas être prêchée, mais préparée par des mesures positives, par exemple l'association industrielle.

Il affirme que nous sommes opposés aux associations politiques. — Nous avons dit seulement que ces entreprises là, comme toutes les autres, devaient être faites en consultant l'opinion avec habileté en même temps qu'avec franchise. Nous entendons que l'association soit ou tout-à-fait publique ou entièrement secrète et non point mystérieuse, de façon à effrayer les peureux dont le nombre est grand, et la société des Droits de l'Homme n'était ni publique ni secrète quand nous l'avons signalée comme nuisible au parti républicain. Nous sommes disposés à favoriser toutes les associations qui ne se cachent pas ou celles qui se cachant nous offriront un but raisonnable et des garanties de secret.

Nous ne pousserons pas plus loin cette réponse. — L'écrivain qu'on attaque personnellement ne se croit pas assez important pour occuper de lui le public; et encore une fois les questions générales que soulève cette polémique ne doivent pas être faussées par des animosités individuelles: surtout elles demandent une netteté d'esprit, une connaissance de l'histoire et un talent d'exposition que, malgré notre désir d'être d'accord avec lui sur la haute opinion qu'il a de lui-même, nous ne reconnaissons point chez l'écrivain de la Glaneuse, qui a entrepris de les traiter. Si la Glaneuse veut remettre le soin de discuter ces questions à une plume moins violente et plus habile, nous saisissons avec plaisir l'occasion d'éclaircir des points difficiles où la bonne foi peut recevoir un grand secours du calme et du respect des convenances.

Hier soir, à 7 heures environ, l'omnibus de l'Île-Barbe a été arrêté par une bande d'une vingtaine d'hommes armés, à la hauteur de la maison Canard. Le postillon étant parvenu à faire prendre le galop à ses chevaux, a soustrait les voyageurs à l'attaque dont ils étaient l'objet. Arrivé au pont de l'Île-Barbe, on a trouvé la garde nationale de St-Rambert sous les armes, et l'on a appris que la bande de malfaiteurs à laquelle on venait d'échapper était la même qui peu de jours auparavant avait dévasté la Pape. Pour se venger d'avoir manqué leur coup sur l'omnibus, les voleurs ont brisé les grilles du pont de l'Île-Barbe, coupé les câbles qui retenaient plusieurs bateaux chargés de pierres, lesquels sont venus se briser contre les piles du pont du Change, et finalement ils ont pénétré dans la maison Canard, d'où il ont emporté tout ce qu'ils ont pu trouver à leur convenance.

M. le procureur du roi, devant lequel on racontait ce matin cet événement, au café Casati, en a paru tout étonné. Il a brusquement quitté le déjeuner qu'il avait entamé pour aller aux informations. Nous ignorons ce qui en est résulté.

Nous avons cependant une police dite de sûreté; mais elle s'amuse à prendre des cylindres pour des canons, des pots à couleurs pour des mortiers, comme d'autres prennent des vessies pour des lanternes, et pendant ce temps, les brigands exploitent à leur aise les grands chemins et jusqu'aux faubourgs d'une ville de 200 mille âmes.

On lit dans le National :

On se rappelle que le Courier anglais annonça, au commencement de ce mois, que l'escadre de la Méditerranée allait recevoir une augmentation considérable; mais, pour appuyer sa nouvelle, il se bornait à citer l'armement d'un seul vaisseau de haut-bord, ce qui parut peu propre à justifier les projets belliqueux attribués au cabinet de Londres. Avant-hier le Courier est revenu sur ce sujet, et cette fois les renseignements qu'il publie s'accordent mieux avec l'idée d'une intervention active de la part de l'Angleterre, dans les affaires de l'Orient. Le True Sun donne aussi quelques détails dans le même sens. Voici les notes de ces deux journaux :

« On vient de donner des ordres au port de Plymouth pour mettre en commission les deux vaisseaux de 74 le Cornwallis et le

Minden, ainsi que le *Portland* de 52 canons. L'ordre vient également d'être donné de préparer deux ou trois vaisseaux de ligne à Portsmouth, et un égal nombre à Chatam.

« Il règne depuis quelques jours un mouvement extraordinaire à l'amirauté, et les informations que nous avons prises nous portent à penser qu'on s'occupe de compléter un armement assez important. Un vaisseau de ligne que l'on apprête dans le port de Portsmouth doit, dit-on, faire partie de la nouvelle flotte à laquelle on doit joindre un nombre proportionné de frégates et de plus petits bâtiments. Nous apprenons qu'on vient d'engager dix chirurgiens pour autant de bricks, sur lesquels on n'avait conservé, d'après un ordre encore très-récemment, que des aides-chirurgiens. On croit que l'escadre est destinée pour la mer Noire où la Russie prépare de son côté des armemens considérables. »

(The Sun.)

On lit dans le même journal :

Dans le but de se procurer de meilleurs arguments contre le colportage, le ministère en fait usage lui-même. Voici un des curieux écrits qu'il fait distribuer; il se vendait même à la porte du Palais-de-Justice; papier, impression, style, tout est de la même force: idées impures exprimées en un langage ignoble; c'est dans le juste-milieu que se trouvent aujourd'hui les *Père Duchesne* de notre époque.

Nous devons faire remarquer à nos lecteurs que, pour trouver le débit de ces intéressantes publications, on leur donne un titre le plus injurieux possible au gouvernement qu'elles célèbrent. Voici l'un de ces titres que nous choisissons entre beaucoup d'autres :

« LA POTENCE, ou *Les Sergens de ville, la Bande noire, les Arlequins, la Cour d'Assises et Louis-Philippe.* »

Mais il faut citer le texte lui-même pour faire comprendre à ceux à qui l'on représente la presse républicaine comme étant d'une violence sans égale, à quelle turpitude peuvent descendre les passions réelles ou feintes et salariées d'un parti royaliste. Citons donc, puisqu'il le faut :

« Que font ces hommes affublés d'une blouse à l'antique gaillarde? Ce sont les débitants privilégiés du journal *Populaire*, remplaçant *l'Ami du Peuple* de l'infâme Marat. Lisez-le, vous verrez que, comme ce lâche suisse, il fait consister la liberté et le bonheur des Français dans les émeutes et la révolte contre l'autorité, dans le massacre de ses membres et des citoyens qui n'écrivent et ne partagent pas ses doctrines anti-sociales; comme lui il veut une police qui laisse, en plein jour, voler, piller et assassiner les personnes; comme Marat, il a servi le despotisme qui le destitua. Repoussé de partout, il est devenu journaliste des factions, et comme crapuleux époux de la sale *Tribune*, il est furieux que les trois journées n'aient pas effacé les massacres de septembre. Enfin, il est républicain comme Marat, etc. »

Il est bon de faire observer que le rédacteur en chef du *Populaire*, à qui s'adresse cette ordure philippiste, est M. Cabet, député, et la majorité, que l'on nomma prostituée, s'est vengée par trois ans de prison et 10 mille francs d'amende!

Mais poursuivons :

« Quel est ce petit courteau, en veste bleue, chapeau ciré, écriteau : *Propagande.* »

« C'est un des pauvres diables de colporteurs des productions d'autres pauvres diables d'écrivains, de ces clubistes qui jurent sur un *poignard* au nom de la *liberté* et de la *fraternité*, de tuer leurs pères, leurs frères, leurs concitoyens qui n'ont pas la même opinion qu'eux. Les écrivains zélés et lâches apologistes des autoprophéties de... »

« O Dieu! courez vite, on massacre ce pauvre officier qui avait arrêté ce jeune scélérat qui assommait cette malheureuse demoiselle. »

« Ce n'est point un officier, c'est ce qu'on appelle un sergent de ville. Cette institution, due à un magistrat dont les écrivains des factions n'ont pas encore osé attaquer les vertus publiques et privées, considérablement améliorée par le préfet actuel de police, devrait être admirée, et ses membres estimés par les Parisiens, si ces derniers pouvaient se figurer que sans une police sévère et exacte ils seraient forcés d'abandonner leur domicile et leurs fortunes aux voleurs réunis à Paris de tous les coins du monde. C'est là le sort des grandes villes. Ces sergens de ville veillent à la propriété de Paris, au maintien de l'ordre, de la paix et de la concorde entre les citoyens; ils protègent le faible contre le fort. Eh bien! pour cela, les écrivains de nos lâches factieux les dévouent chaque jour à la férocité des sbires de leurs patrons. »

« Ce qui est affligeant pour l'homme ami de l'ordre, c'est de voir des jeunes gens bien nés partager cette haine contre une police, sans laquelle ils seraient insultés à chaque instant du jour par les libertins, les malfaiteurs, à la promenade et dans les *maisons d'agrément*. Oui, il faut en convenir avec Rivarol, « les journaux sont la plaie la plus profonde dont la révolution ait frappé la France. »

« Il est honteux pour cette nation et le siècle où nous vivons de voir tant d'écrivains qui vendent leurs plumes aux factieux, ne cessent de prêcher à la classe ouvrière la révolte et la sédition, de vomir des injures et des calomnies contre le chef de l'état et ses conseillers, contre tous les fonctionnaires, peu importe, qu'ils administreront bien ou mal. Heureusement pour la société que les journaux commencent à être appréciés à leur juste valeur par les peuples. »

« Ces derniers commencent à savoir que s'ils ont été si longtemps persécutés, que s'ils paient de si gros impôts, ne peuvent point obtenir l'amélioration de la pénible position où les factions les ont plongés, les révolutions et les révoltes contre leurs gouvernants en sont seules les causes, etc., etc. » (La Potence)

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 17 décembre.

Un jeune baron, débutant dans la carrière diplomatique et arrivé depuis peu de Bruxelles, s'étant laissé entraîner dans une maison de jeu du Palais-Royal, y a perdu tous les fonds destinés à ses premiers frais d'établissement, et se voyant par suite sur le point de perdre sa carrière, il voulait mettre fin à ses jours; quelques amis, instruits de son projet, furent assez heureux pour l'en détourner et ménager sa réconciliation avec sa famille.

On assure que, par suite des plaintes de cette famille puissante, des représentations ont été faites aux fermiers des jeux, et que l'on prendra des mesures, afin que de pareils malheurs ne se renouvellent plus. Il est à regretter que la même sollicitude ne soit pas montrée pour tant de malheureux pères de famille qui vont dans ces repaires jouer le pain de leurs enfants.

Deux agents secrets du ministère de l'intérieur sont parties ce matin, l'un pour Lyon, l'autre pour Nantes; ils ont été mis à la disposition des préfets de ces départements.

— Un événement affreux vient d'avoir lieu à Cognac. Une jeune fille, accablée d'un sommeil léthargique, a été entermée comme morte. Les derniers devoirs venaient à peine de lui être rendus, lorsque des cris plaintifs se sont fait entendre : on a immédiatement procédé à l'exhumation avec tous les soins convenables et les médecins se sont empressés de pratiquer une saignée; mais malgré toutes les précautions, elle est morte neuf heures après avoir été reportée chez elle.

— Le palais de justice est toujours en état de siège, et les troupes de la garnison forment, comme à l'ordinaire, une triple ligne de circonvallation qui s'étend jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où la salle St-Jean a été changée en quartier-général.

— Il y a eu hier réunion des ministres chez le duc de Broglie, au ministère des affaires étrangères.

— La bande Verger, composée de six chouans, armés ainsi que le brigand Franc-Bernard, s'est présentée au Temple (canton de Saint-Herblon, arrondissement d'Ancenis); là, ils se trouvèrent en face de la gendarmerie de la Roussère, qui courut après eux. Les brigands se sauvèrent à travers les champs. Vainement la gendarmerie cria au brigand Franc-Bernard de se rendre; celui-ci continua de s'éloigner. Fidèles observateurs des ordres de nos ministres, de ne faire feu que dans le cas de légitime défense les gendarmes ne tirèrent point sur les chouans, mais en les poursuivant, la carabine d'un d'entr'eux, partit par hasard et une balle atteignit par accident le bandit Franc-Bernard qu'elle étendit raide mort. Bien que ce chouan se soit rendu célèbre dans l'arrondissement par ses crimes, on ne sait si le gendarme qui a eu le malheur de le tuer ne sera point passible d'une punition par ordre du ministre; car, à coup-sûr, il n'est aucun chef dans le département et dans la 12<sup>e</sup> division qui ne soit disposé à récompenser une aussi heureuse maladresse.

(Ami de la Charte.)

— Le maréchal Gérard, président de la commission pour les condamnés politiques de la restauration, a eu encore, dans les réunions de samedi et lundi, de vives discussions avec le ministre de l'intérieur d'Argout, qui a déclaré ne vouloir faire aucune proposition aux chambres d'après le travail de la commission qui a été pourtant rédigé par MM. Teste et Viennet; le ministre ne veut demander qu'un crédit de secours de 60,000 f.

— Le courrier arrivé hier de Turin a apporté d'étranges nouvelles de cette cour. Les exigences du prince de Metternich ont rencontré une opposition qui a réveillé dans l'armée des sentiments de nationalité et de liberté. Le lieutenant-général Schifflenga a été, dit-on, rappelé auprès du roi, et remis en activité; M. de Gubernatis, administrateur distingué, a été invité à reprendre ses fonctions qu'il avait été obligé d'abandonner par suite des tracasseries du ministre.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Conspiration du 28 juillet 1833.

(Audience du 16 décembre.)

Le débat continue sur les faits relatifs à la maison Laurent.

Le témoin Desfontaines, entrepreneur de pavage, demeurant dans le voisinage de la maison Laurent, a vu le 27, vers huit heures, un cabriolet de régie déposer dans l'allée de cette maison trois personnes dont deux en uniforme de l'école Polytechnique; le sieur Lallemand lui a dit depuis que le numéro de la voiture était 928. Ce cabriolet est demeuré dans la cour environ trois quarts d'heure.

D. Avez-vous vu le cabriolet quand il est ressorti? — R. Oui. Dans ce moment j'ai remarqué qu'il avait un homme en jockey.

D. Avez-vous revu le cabriolet dans la soirée? — R. Je crois que c'est le même qui est encore revenu environ une heure après portant deux grands jeunes gens en bourgeois. Quand ils ont vu que la police était dans la maison ils ont dit au cocher : « A la barrière ! »

D. Ont-ils été à la barrière? — R. Oui; mais le même cabriolet est encore repassé vers dix heures. Les personnes ont allongé la tête en passant devant la maison Laurent.

D. Avez-vous vu arriver en outre les élèves de l'école à pied? — R. Oui, mais je ne puis dire si c'est avant ou après le premier voyage du cabriolet.

M. le président, à Laurent. — Comment expliquez-vous la présence réitérée de ce cabriolet dans votre cour? — R. Il a dû entrer à mon insu. Il y a chez moi une porte et une grille. Tous les charretiers ouvrent la porte à volonté, et quant à la grille elle se ferme avec un fleau, et on peut l'ouvrir du dehors jusqu'à ce qu'on l'ait fermée à la grosse clé. D'ailleurs quelque ouvrier pouvait l'avoir laissée entrouverte.

M. Laurent fait observer ensuite que le commissaire étant entré sans demander, les hommes au cabriolet ont bien pu faire de même.

M. le président, à Latrade. — Vous avez dit que vous n'étiez resté que fort peu de temps à l'ordre des balles; le contraire résulterait de la déposition de MM. Lallemand et Desfontaines.

Latrade : J'ai dit la vérité; ce qu'ont dit ces messieurs ne me fera pas varier.

D. Et vous, Caylus? — R. M. Lallemand nous a parlé hier de son effroi quand il nous a vus arriver, et la déposition de M. Desfontaines est loin d'être précise.

Discussion, interpellation de M<sup>e</sup> Bethmont. M. Desfontaines, qui d'abord n'avait rien affirmé au sujet des trois élèves, dit à présent les reconnaître.

M<sup>e</sup> Bethmont. — Monsieur a d'abord dit je crois; il dit à présent j'affirme, bientôt il dira je jure. Qu'on apprécie cette déposition.

D. Témoin, avez-vous remarqué la couleur du cabriolet pour affirmer que ce fût le même? — R. Non.

M. Desfontaines. — J'ai remarqué la forme, mais quant à la couleur... (Rires, murmures.)

D. Pourquoi n'avez-vous pas signé votre déposition devant le commissaire; n'est-ce pas parce que vous aviez une crainte? — R. Raspaill. — Nous y voilà; le pillage!

M. Desfontaines. — Dans les journées de juin, on est venu piller des fusils chez M. Laurent. Les révoltés ont tué un homme à ma porte. Je me suis dit: Si je signe ce procès-verbal et qu'il vienne une autre insurrection, on va me tuer en croyant tirer sur quelque personnage.

M<sup>e</sup> Bethmont donne lecture au témoin de sa déposition devant le juge d'instruction et devant laquelle les faits se trouvent consignés autrement que dans la déposition orale.

D. Que dites-vous de cette déposition?

Le témoin. Il y a du vrai et du faux là-dedans. (Murmure général, cris.)

M. le président. — Voyons, précisez bien. Vous avez vu arriver un cabriolet? — Oui.

D. Combien d'hommes dedans? — R. Trois... ou peut-être deux... je crois... (Exclamations au banc des accusés, nouveaux murmures.)

Le témoin Meunier, propriétaire du cabriolet n<sup>o</sup> 928, répond aux interpellations qui lui sont adressées. Il a pris, vers six heures un quart, deux personnes en redingotte, rue du Mont-Blanc, n<sup>o</sup> 12, et les a déposées vers sept heures du soir, rue des Trois-Couronnes, n<sup>o</sup> 30. Ces personnes portaient à la main des paquets semblables à des mains de papier. Le cabriolet n'est pas entré dans la cour de Laurent, et n'a stationné qu'un quart d'heure. Les mêmes personnes sont remontées, et il les a déposées boulevard des Bateliers. En sortant, il n'est pas vrai qu'il soit monté en jockey, ce n'est pas son habitude. Au reste, son cabriolet n'a plus reparu de la soirée dans la rue des Trois-Couronnes.

D. Et le n<sup>o</sup> de votre cabriolet est... — R. n<sup>o</sup> 923.

M. le président. — Appelez M. Lallemand.

Un huissier. — Il n'y est pas.

M. le président. — Qu'on aille le chercher.

M. le président. — L'audience est suspendue jusqu'à l'arrivée des témoins Lallemand et Haymonnet.

M. Kersosi. — L'autre jour c'était la conspiration du papier maché, aujourd'hui c'est le complot des cabriolets.

A onze heures, l'audience est reprise.

Le sieur Napoléon Couronne, cédant, rue des Trois-Couronnes, n<sup>o</sup> 33, et la dame Godard, locataire de la maison qui fait face à celle de l'accusé Laurent, sont entendus.

Le témoin Lallemand est introduit. M. le président enjoint à tous les témoins entendus de ne plus se permettre de quitter l'audience. On procède à la confrontation des témoins Lallemand, Meunier et Desfontaines.

Lallemand affirme comme hier que le cabriolet 928 est entré dans la cour, qu'il a fait plusieurs voyages dans la rue des Trois-Couronnes, qu'il est sorti la première fois de l'allée de Laurent avec trois personnes.

M. Viennet demande au témoin Lallemand s'il s'est tenu assez constamment à portée de la maison Laurent rue des Trois-Couronnes, pour affirmer qu'il ne s'est pas présenté d'autre cabriolet que le n<sup>o</sup> 928.

M. Lallemand répond qu'il n'a pas quitté de la soirée le port de la maison de Desfontaines qui fait face à celui de Laurent.

Le témoin Meunier. — Je déclare à la cour que le sieur Lallemand a toujours cherché à m'intriguer quand nous avons paru ensemble chez le juge d'instruction. Il me frappait sur l'épaule comme s'il me connaissait en me disant: Vous êtes bien heureux; si vous étiez sorti de la maison cinq minutes plus tard, vous étiez arrêté. J'avais beau lui dire que je n'avais pas pu sortir, n'étant jamais entré; il persistait toujours. Bref, il cherchait à m'influencer.

M. Lallemand. — J'en suis incapable.

M<sup>e</sup> Bethmont adresse quelques questions dans l'intérêt de la défense.

François Laurent, entrepreneur, rue des Trois-Bornes, n<sup>o</sup> 29, Le 27 juillet, sur les cinq heures du soir un jeune homme en habit et en pantalon de toile m'a demandé où étaient ses camarades. Il s'est fait connaître comme élève de l'école polytechnique. Je l'ai envoyé chez mon homonyme rue des Trois-Couronnes. Deux heures après, je vis arriver trois autres élèves, et à huit heures, comme je sortais, j'en trouvai un autre sur la porte.

M. Chanal, de sa place. — C'était moi.

M. François Laurent. — Tant de visiteurs me donnèrent quelques soupçons. J'allai chez le sieur Laurent de la rue des Trois-Couronnes. Après l'avoir vainement attendu dans ses bureaux, je fus invité à monter. M. Haymonnet était en train d'instrumenter, il m'offrit une chaise, mais je n'eus rien de plus pressé que de sortir.

D. Caylus, Duboys-Fresnay et Latrade, c'est vous qui vous êtes présentés en second chez le témoin. Quel est le camarade que vous cherchiez?

Caylus. — Nous avons déjà annoncé que nous ne le dirions pas. Regardez notre uniforme, et voyez si nous pouvons répondre à votre question.

D. Vous avez prétendu vous être présentés vers sept heures rue des Trois-Bornes; le témoin, de son côté, dit que c'était vers cinq heures et demie.

Caylus. — Comment cela est-il possible: nous avons quitté Chanal à 4 heures et demie, place Vendôme; nous avons été dîner; de là nous avons été au café Lemblin où nous sommes restés trois quarts d'heure. Comment aurions-nous pu nous trouver à 5 heures et demie rue des Trois-Bornes? Du Palais-Royal, il faut plus d'une heure pour y aller à pied.

Le sieur Chanal, de sa place, affirme qu'il a quitté ses amis à 4 heures et demie, place Vendôme.

M. le président. — Témoin Laurent, êtes-vous sûr que les trois élèves se sont présentés chez vous avant 6 heures? — Je l'affirme. C'était avant l'heure de mon dîner. (Rires et murmures au fond de l'auditoire.)

M. le président. — Faites sortir sur-le-champ ceux qui troublent l'ordre.

Un officier de gardes municipaux se dirige vers l'enceinte du public.

M. le président. — Témoin Laurent, à partir de 10 heures du soir, s'est-il présenté encore quelquefois chez vous pour savoir l'adresse de Laurent, incarcéné? — R. Personne.

M. le président. — Rouet, comment se fait-il que vous ayez prétendu vous être présenté chez le témoin vers 11 heures? Rouet persiste à soutenir qu'il s'est présenté rue des Trois-Bornes entre 10 et 11 heures.

Interpellé par M. le président sur le point de savoir si les élèves qu'il a vus étaient à pied, le témoin Laurent déclare que nul cabriolet ne s'est présenté à la porte.

Deslandres, neveu du témoin Laurent. — Il résulte de sa déposition que son oncle se serait trompé, et qu'ils étaient à table quand se sont présentés les élèves de l'école polytechnique.

La dame Bernard, portière, rue des Trois-Bornes, n<sup>o</sup> 26, dit que, outre les autres visites, des personnes sont venues lui demander l'adresse de Laurent entre 10 et 11 heures du soir, et qu'elle les a renvoyés comme les autres rue des Trois-Bornes. Rouet dit que c'est probablement de lui que veut parler le témoin, mais qu'il était seul.

Boubée, maître d'hôtel garni, rue des Trois-Couronnes, n<sup>o</sup> 7, dit que l'accusé Latrade a décroché dans la nuit du 26 au 27, malgré qu'il lui eût le matin retenu une chambre. Latrade répond qu'il a couché, en sortant de l'Opéra, chez un cousin de Caylus.

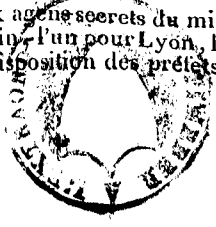
On décide que ce cousin sera appelé comme témoin discrétionnaire.

M<sup>e</sup> Bethmont demande à M. le président si son intention est de faire entendre les témoins justificatifs après les témoins à charge. M. le président pense qu'il est dans l'intérêt de la défense d'épuiser au fur et à mesure ce qui regarde chaque fait.

M. Raspaill. — On ne l'a pourtant pas fait pour nous; nous l'avions demandé, mais M. le président a escamoté la réclamation.

M. le président. — Cette expression...

M. Raspaill. — Quand nous avons voulu faire approcher les témoins justificatifs pour effacer l'impression des témoins à charge, on nous l'a refusé: est-ce là diriger les débats dans l'intérêt de la défense?



M. Kersosi. — J'ai demandé le chef du poste de la banque et M. Marrast, on ne les a pas encore vus.

M. Delapalme. — M. Marrast a été appelé, il était absent. M. le président explique que les témoins justificatifs qui concernent les deux accusés Kersosi et Raspail n'ont pas dû être assimilés aux autres, parce qu'ils se rapportent aux faits généraux.

M. Biétri, filateur, qui a déjà comparu, apporte des bobines qui ont été confectionnées pour un nouveau genre de mécanique; il les confronte avec les demi-fuseaux de l'accusé Laurent et dit que ceux-ci peuvent servir aussi à filer la laine.

Le débat s'engage sur les faits relatifs à l'arrestation de la section Lerouge.

D. Lerouge, quand vous avez été arrêté derrière Notre-Dame, vous stationniez là depuis très-long-temps ?

Lerouge. — C'est faux, je n'étais là que depuis dix minutes.

D. L'accusation dit encore que vous y étiez avec plusieurs membres de la Société des Droits de l'Homme. — R. C'est encore faux, il n'y avait que deux ou trois inconnus avec lesquels je m'amusais à jouer au bouchon.

D. Racontez donc ce qui s'est passé.

Lerouge. — Voici : Le matin du 28 j'avais été chez M. Campion, mon bourgeois, toucher ma paie. Son enfant n'avait eu même temps donné quatre balles emfilées en chapelet que j'avais dans ma poche. Comme je me dirigeais vers le Pont-Rouge pour aller à Bicêtre voir quelqu'un, je trouvais derrière Notre-Dame des gens qui jouaient au bouchon. Je me mis de la partie. Il y avait par-là un gros homme qui nous regardait en riant; nous ne savions pas ce qu'il faisait là. Quelques instans après je relève une pièce de vingt sous en disant j'ai gagné; non tu as perdu, me dit quelqu'un en me frappant sur l'épaule. Aussitôt arrive une nuée de mouchards; je prends la fuite. Arrêtez le pantalon blanc criait-on. On m'arrête en effet en disant c'est un conspirateur! Moi! dis-je, je jouais au bouchon. On me fouille; on me trouve les balles dont j'ai parlé. Comme je n'avais jamais été arrêté, je me mets à pleurer. Alors un agent de police me prend à part et me dit: écoutez; si vous voulez dire tout ce que je voudrai, l'on vous relâchera. — Quoi donc? répondis-je. — Écoutez; la police cherche un complot; il lui en faut un à quelque prix que ce soit; dites qu'on vous a mêlé dans un complot; vous savez qu'un agent de police est comme le soldat, qu'il ne demande que de l'avancement; ça me fera du bien de vous avoir arrêté. — Comment faire, dis-je, je ne connais personne. — N'y a-t-il pas, s'écria le mouchard, quelque républicain parmi vos amis? — Ah! je ne connais qu'un nommé Cheve, bon patriote. — Excellent! nommez-le!

Alors on me mena chez le commissaire de police Fleuriais. Je lui contai tout de point en point comme on me l'avait prescrit. J'attendais qu'on me mit en liberté; mais on me mena à la préfecture de police. Le chef de la police municipale était absent. En attendant, le mouchard me dit: Ne manquez pas de persister. — Qu'est-ce que cela veut dire? — Dire toujours la même chose. — Bon. — Alors le mouchard compléta sa leçon, et il me dit: Vous direz que vous attendiez derrière Notre-Dame un homme qui devait apporter une moitié de carte; qu'à un signal convenu vous deviez monter aux tours Notre-Dame, et sonner le tocsin; de là vous transporter à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement; de là sur les boulevards pour vous jeter sur Louis-Philippe, et l'étrangler s'il refusait d'abdiquer. — Bon. — On me conduisit chez un autre commissaire.

M. le président. — M. Jeunesson.

Lerouge. — C'est possible. En y allant on me dit encore: *Persistez bien*; il faut à toute force un complot à la police. Quand j'ai de nouveau déposé on me mit en prison, disant que ce n'était que pour vingt-quatre heures. J'y suis resté cinq mois. (Ce récit excita au plus haut point l'hilarité de l'auditoire.)

M. le président lui demanda pourquoi il s'est rétracté pendant l'instruction sur les faits qui lui auraient été dictés par un agent de police. — R. On m'avait promis que je serais mis en liberté; quand j'ai vu que je n'esortais pas, je me suis rétracté.

D. Vous avez dit au juge d'instruction que vous faisiez partie de la Société des Droits de l'Homme, que vous aviez été affilié par Jovart? — R. Jamais Jovart ne m'a parlé de cette société, et je n'appartiens à aucune réunion politique. Je ne connais que mon travail. Comme ma mère, vieille et infirme, n'a que moi pour soutien, j'aurais dit pour sortir de prison que j'appartenais à l'enfer si on l'eût voulu (Sensation.)

Jovart. — Je ferai remarquer que M. Perrot nous parlait à nous avec douceur, et que connaissant la timidité de Lerouge il lui parlait toujours d'une voix menaçante.

Jovart, sur une demande du président, dit ensuite qu'il ne fait point partie de la Société des Droits de l'Homme, quoiqu'il en partage tous les principes.

D. Lerouge, quel est l'agent de police qui vous a prescrit les mensonges que vous devez faire ?

Lerouge. — Les mouchards qui nous ont arrêtés comparaitront; je saurai bien les reconnaître.

A trois heures et demie, après une courte suspension, l'audience est reprise.

M. Raspail se plaint des insultes et des grossièretés auxquelles les amis et les défenseurs des accusés sont en butte, toutes les fois qu'ils entrent et qu'ils sortent, de la part des sergens de ville.

M. l'avocat-général adresse quelques interpellations à Lerouge. Il lui demande s'il n'a pas été influencé pour rétracter ses premières dépositions. Il produit deux lettres consignées au dossier, écrites des prisons de la préfecture de police, par lesquelles cet accusé prie deux personnes d'informer Jovart de son arrestation.

M<sup>e</sup> Moulin. — Comment ces lettres sont-elles au dossier ?

M. Delapalme, hésitant. — Elles se trouvaient parmi les pièces envoyées au parquet par la préfecture.

M<sup>e</sup> Bavoux demande les lettres en question. — Ces lettres étaient cachetées, dit-il, on a violé le secret.

M. Delapalme déclare que la police décachète les lettres des prisonniers, pour savoir ce qui se passe.

M<sup>e</sup> Bavoux. — Le parquet aurait dû rougir d'employer un document arrivé par une telle voie.

M<sup>e</sup> Briquet. — Ces pièces n'ont pas été cotées au dossier; nous n'avons pu les y voir; on nous les a soustraites. Comment voulez-vous que la défense se prépare ?

M. le président. — Il suffit qu'on vous les objecte; défendez-vous.

M. Raspail. — Je déclare qu'il ne m'est pas arrivé une lettre par la poste qui n'ait été décachetée.

M. le président s'adresse ensuite aux accusés Chevalier, Cornu, Dubois, Brégaud et Jacquemin jeune; ces deux derniers sont tout-à-fait des enfans, et excitent un vif intérêt. Ce groupe d'accusés persiste dans ses premières dénégations.

On entend ensuite les inspecteurs de police et les sergens de ville qui ont fait les arrestations du terrain Notre-Dame.

Lerouge s'écrit en voyant paraître l'inspecteur de police Hémon: le voilà! c'est celui qui m'a engagé à mentir.

Il s'engage à ce sujet un long et curieux débat; on objecte aux dénégations de Hémon, une phrase de son rapport conçue en ces termes: *Il se mit à pleurer*. Je l'engageai à me révéler les noms des chefs de la Société des Droits de l'Homme. Hémon dit: La séance est levée à cinq heures passées.

Nouvelles.

Depuis quelques jours la garnison de Versailles, artillerie et infanterie, s'est rapprochée de Paris et s'est établie à St-Cloud, à Boulogne et à Sèvres. Ces villages sont encombrés de troupes. En même temps des bruits sinistres ont été répandus de tous côtés. On a prévenu les gardes nationaux qu'ils devaient se tenir prêts, que les événemens se préparaient, et que les journées de juin allaient se renouveler. Quel est le but de ces manœuvres? Est-ce qu'on commence à ne plus compter sur la fantasmagorie de la conspiration du 28 juillet pour l'ouverture de la session? Des perquisitions, de nombreuses arrestations, l'alarme jetée au milieu des populations! Veut-on parla faire croire à la chambre que toutes ces mesures sont nécessaires à l'ordre public, et placer ses délibérations sous l'influence des baionnettes? (Tribune.)

— C'est hier que se sont terminées les réunions en assemblée générale, et sous la présidence de M. Thiers, des trois conseils-généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce.

M. le ministre du commerce, en invitant les conseils-généraux à se séparer et à continuer isolément leurs travaux dans leurs salles d'assemblées respectives, leur a promis néanmoins que, s'il se présentait des questions d'intérêt général assez graves pour réclamer sa présence, il s'empresseait de se rendre auprès d'eux et de les réunir en assemblée commune. Il est entré ensuite dans de longs détails sur l'état des communications en France et sur les moyens que le gouvernement se propose de mettre en œuvre pour les améliorer. Il a annoncé que les fonds votés par les chambres pour achever les lacunes des routes ordinaires seront probablement insuffisants.

Après les routes ordinaires, viendront les canaux à terminer, puis la navigation naturelle des rivières qui demande aussi de grands perfectionnemens, dont le ministre se propose de faire exécuter une partie chaque année. Enfin, M. Thiers a appelé l'attention des conseils sur le système des chemins de fer, et sur le meilleur mode à suivre pour arriver promptement à en couvrir les principales régions de la France. Il a posé aux conseils ces trois questions, qu'ils auront à résoudre dans leurs délibérations particulières:

L'industrie particulière doit-elle être seule chargée de l'établissement de ce système de communication? Le gouvernement doit-il seul, au contraire, prendre à sa charge cette immense entreprise? Ou bien, enfin, doit-on adopter un système mixte qui ne ferait intervenir le gouvernement que pour accorder des subventions à des compagnies adjudicatrices? Le ministre a ajouté que déjà, sous la haute surveillance de l'administration, des ingénieurs ont commencé les études générales de chemin de fer, pour lesquelles les chambres ont voté l'année dernière 500,000 fr.

(Journal ministériel.)

— A la fin de la session dernière, il a été question d'un projet de loi ayant pour but la révision des patentes et la classification des patentes en catégories nouvelles. Ce projet, par lequel plusieurs industries qui s'exercent sans rien donner aux caisses du fisc doivent être assimilées aux industries payant droit, n'est pas de la nature de ceux que le ministère abandonne. Il compte donc le reproduire à la session prochaine et il se flatte d'en tirer annuellement quatre à cinq millions.

A l'avenir les notaires, les avoués, les avocats seront sujets à patente, et les médecins qui y sont déjà assujettis ne seront plus exemptes, comme la plupart le sont aujourd'hui, de verser leur quote-part dans les coffres de l'état. Le projet du reste n'est pas encore définitivement arrêté. Il a obtenu, il est vrai, l'assentiment du conseil, mais il lui reste à subir l'épreuve du conseil-d'état auquel il sera soumis cette semaine. (Courrier Français.)

— On écrit de Bone:

Nous avons eu aussi, comme en France, nos courses de chevaux. Une grande partie de la garnison et de la population de la ville s'était portée sur l'hippodrome, pour jouir de ce spectacle.

Le jury, composé de MM. le colonel Thomas, L. de Roi, du comte de Brivezac, juge royal; Cazalot, inspecteur des vivres et de St-Léon, sous-intendant militaire, était présidé par M. le général d'Uzer, commandant supérieur. L'hippodrome formait une ellipse du parcours de 1,200 mètres. Les cavaliers arabes se présentaient en foule pour entrer en lice. Vingt-quatre cavaliers du 3<sup>e</sup> chasseur ont successivement lutté contre eux; divisés en 8 pelotons, la victoire a été 7 fois pour les chasseurs, une seule fois pour les Arabes.

La grande poule des officiers a été gagnée par M. Besnard, sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> chasseur, en 1 minute 36 secondes. Un pari couru entre le lieutenant colonel Chabaanes, commandant les chasseurs, et le commandant Jussuph, chef des Turcs, a été gagné par le premier, en une minute 38 secondes.

Ces courses, qui ont paru exciter au plus haut degré l'intérêt des spectateurs, auront du retentissement dans ce pays; elles donnent de nouvelles preuves de la supériorité que le 3<sup>e</sup> régiment d'Afrique a déjà obtenue sur la cavalerie arabe.

— Les recettes de la douane de Marseille, pendant les 11 premiers mois de 1833, ont été, pour les droits de douane, de 25,687,580 f. 34 c.

Pour les droits perçus sur les sels,	3,036,355	96
<b>Total des 11 mois de l'année,</b>	<b>28,723,936</b>	<b>30</b>
Les mois correspondans de 1832 ont produit,	27,999,534	93
<b>Augmentation en 1833,</b>	<b>724,402</b>	<b>37</b>
Pendant le même espace de temps, il a été payé par la douane de Marseille, pour primes à l'exportation en 1833,	10,714,319	16
En 1832,	11,619,444	»
Le trésor a donc payé en 1833 de moins qu'en 1832,	935,124	84

— On écrit de Rome, 30 novembre:

Un individu déclara un jour au gouvernement qu'il se traitait une conspiration, et demanda pour cette dénonciation un prix considérable qui lui fut promis ainsi qu'un pardon complet. Alors il signala le palais du prince Ercolani, à Boulogne (ce prince a épousé la fille de Lucien Bonaparte), comme renfermant un grand dépôt d'armes cachées derrière un grand tableau. On peut imaginer la terreur de la famille quand la police, envahissant le domicile, se mit à fouiller toute la maison. Tous les tableaux furent détachés des mu-

railles; mais l'on ne trouva pas d'armes. Le dénonciateur a été alors livré aux tribunaux et condamné à 3 ans d'emprisonnement. Quelques-uns pensent qu'il a été trompé lui-même. Le gouvernement a saisi cette occasion d'établir un tribunal spécial chargé de juger les délits politiques. L'affaire du dénonciateur a été soumise de nouveau à ce tribunal qui est composé de 5 membres, et l'on ne sait pas encore quel arrêt sera prononcé.

En attendant, on se moque de toute cette affaire. Le prince Ercolani a porté plainte contre les autorités de Boulogne, et il demande satisfaction.

(Gazette d'Augsbourg.) — Un modèle en bois de la statue de la Renommée, sculpté par M. Plantard, a été placé hier sur le dôme du Panthéon, pour juger de l'effet.

Cette statue sculptée dans le goût antique, a 14 pieds et demi de hauteur. Elle pose d'un pied sur la sphère qui couronnait déjà le monument, elle fait face à la principale entrée, la tête est tournée vers le centre de Paris, elle embouche une trompette que soutient sa main droite, et l'autre main, qui est tombante tient la palme de l'immortalité.

Les caveaux du nord, le grand perron et celui du nord sont très-avancés; la grille du devant est presque posée. M. le baron Gérard, qui a été chargé des peintures des quatre pendentifs de l'intérieur du dôme, vient, à cause du froid, de suspendre ses travaux. Les sujets de ces peintures sont tenus secrets comme des mystères; néanmoins, il paraît certain que Louis-Philippe figure dans les quatre tableaux, sans doute comme ayant mérité quatre fois les honneurs du Panthéon.

On veut que tous les travaux soient achevés pour le mois de juillet prochain, époque à laquelle on fera l'inauguration solennelle du monument.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la *Sentinelle de Bayonne*, du 14 décembre: On nous écrit de Saint-Jean-Pied-de-Port, 10 décembre:

Une affaire des plus sanglantes a eu lieu hier lundi, à Zubiri-Mendi (sur la route de Pampelune), entre un détachement de troupes fort de 300 hommes d'infanterie et de 50 lanciers, et le 5<sup>e</sup> bataillon de volontaires de la Navarre, le même qui fut repoussé il y a peu de jours par les ahescosans, au nombre de 1200. La fusillade, commencée à la pointe du jour, se faisait entendre encore vers midi. D'après ce que j'ai pu recueillir jusqu'ici, les insurgés, embusqués dans un bois épais, auraient fait leurs premières décharges presque à bout portant. Le combat n'aurait pas tardé à s'engager avec un acharnement sans exemple. Les troupes de la reine venaient de Tudèle et se dirigeaient à Orbançete.

On parle d'une affaire bien autrement importante qui aurait eu lieu en avant d'Alsasoua.

Zumalcarréguy, commandant-général des insurgés de la Navarre, avait, le 4, son quartier-général à Etcharri-Aranaz. La junte est toujours à Estalla, où elle fut installée le 15 du mois dernier.

On nous écrit de Bilbao, 12 décembre:

Le général de division Pastor, venant de Madrid et se dirigeant dans notre province à la tête de 5,000 hommes, a fait son entrée, le 9, à Vittoria: nous l'attendons ici très-impé-riamment.

Avant-hier deux cents hommes de la garde royale ont attaqué et culbuté un parti carliste: l'affaire a eu lieu entre Marquita et Navarris, 7 lieues de Bilbao. Au premier choc les carlistes lâchèrent pied et 13 des leurs mordirent la poussière; quelques prisonniers sont tombés également au pouvoir des vainqueurs.

El Pastor après avoir battu un fort détachement de paysans armés près Guernica, s'est dirigé sur Tolosa dans le but, dit-on, d'équiper 100 et quelques volontaires qui se sont joints à lui dans son incursion en Biscaye.

On parlait beaucoup hier en public d'un combat acharné qui aurait eu lieu à Orduna, et dans lequel plus de 200 carlistes auraient été passés par les armes. Des détails positifs arriveront sans doute aujourd'hui sur l'issue de cette échauffourée, la déroute des carlistes paraît néanmoins certaine.

Le 2<sup>e</sup> bataillon de Bilbao s'organise enfin. Le clergé a adressé une représentation aux autorités contre cet armement, et les autorités composées de personnes les plus compromises sous le régime constitutionnel, ont reçu avec peu de courtoisie cette supplique. Quel dommage, après avoir tant travaillé pour le trône et pour la religion!

Le désarmement des paysans s'opère toujours lentement; grand espoir de la part des curés des villages et hameaux.

Un courrier allant à Vittoria ayant été arrêté et volé à Urquiola, 8 lieues de Bilbao, on a frappé une contribution de 60,000 réaux de vellon sur les habitans de ce village.

On sera encore long-temps avant de purger entièrement le sol Biscayen des partis carlistes, le brigandage dans les montagnes et sur les routes royales s'exercera impunément. Le voyageur qui osera se hasarder sans escorte sera dévalisé, et s'il est français égorgé. Pour en finir décidément avec cette canaille, une intervention française est nécessaire, sans quoi les dissensions civiles et le brigandage se multiplieront et dès-lors l'Espagne est perdue. Beaucoup d'égoïsme chez les libéraux et peu d'enthousiasme.

Aujourd'hui à 11 heures, si le temps le permet, les autorités doivent proclamer la jeune reine. Une salve de 21 coups de canon annoncera aux habitans cette nouvelle. Il y aura des réjouissances publiques, le soir illumination générale; grand dîner à trois heures à la députation, auquel sont invitées le consul français et les officiers du brick français la *Bordelaise*; à huit heures du soir, un bal magnifique accompagné d'un ambigu.

— On nous écrit de Madrid, le 2 novembre 1833:

Quésada, sous la date du 4 courant, fait savoir la déroute complète de Valdéras par le colonel Higos, de Cuevillas, Villalobos et autres curés. Ces factieux, au nombre de 250, projetaient de se jeter en Portugal; cependant ils ont été forcés de rétrograder à Mayorga.

Don Miguel, à la tête de 1,000 homme d'infanterie et de 100 chevaux, est arrivé à Valença (Portugal), le 27 novembre, avec des projets sur l'Espagne.

Morillo a fait une reconnaissance jusqu'à Bragança, mais sans obtenir aucun résultat.

Les îles du Cap-Vert se sont déclarées pour dona Maria, comme aussi la partie orientale et occidentale des Açores, qui ont envoyé des députés à Lisbonne pour présenter leurs hommages à la reine.

Martinez san Martin conservera la capitainerie-générale de Valence. Manço a été envoyé à Gironne.

On nous écrit de Zamora que le 30 novembre, le général Rodil sortit de cette ville dans le but de faire une visite à l'hôtel de Miranda de Douro. Cette nouvelle alarma beaucoup l'infant don Carlos

qui quitta brusquement cette résidence à dix heures du matin, et alla passer la nuit à Corcaon. Le jour suivant il se dirigea sur Braganza avec toute sa famille.

La fuite des émigrés espagnols fut si rapide, qu'ils laissèrent quelques-uns de leurs chevaux au pouvoir de Rodil.

Le 1<sup>er</sup> décembre, à quatre heures du matin, Miranda était entourée, et au point du jour on annonça l'arrivée des troupes espagnoles. Les portes furent ouvertes, le gouverneur reçut Rodil comme un ami et s'offrit de se soumettre à toutes les conditions qu'il voudrait bien dicter.

Don Carlos ignorait les derniers succès de la reine, et ses partisans en Espagne lui faisaient croire que son voyage à Madrid serait aussi facile que la promenade du général Rodil jusqu'à Miranda, d'où l'infant est sorti précipitamment comme nous l'avons dit, avec un curé, un jésuite, un français qui s'est fait son premier confident, et quelques ex-gardes du corps.

Le commandant militaire de Burgos ayant appris que quelques-uns des compagnons les plus influents de Mérida se trouvaient au village de Torre-Padre, envoya contre eux une colonne de 80 hommes commandés par le lieutenant-colonel don Félix Zaraga. Le résultat de cette expédition fut la prise de don Nicolas Moral y Reynuga, curé de la paroisse de Torredemar, de don Félix Moral, curé de Quintimilla Saumunoz, de don Santiago Gonzalez, de don Vicente Moral et de don Ignacio Delgado. Cinq chevaux, des effets de guerre et quelques papiers importants sont tombés au pouvoir des troupes.

On travaille sans relâche à la chute de Zéa qui est entièrement dominé par la faction des *afancedossa*.

Le duc de San Fernando ne demande aucun ministère.

#### DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Le *Courrier de l'Ain* a publié dans son numéro du 14, un petit article sur lequel nous demandons à nos lecteurs la permission de dire quelques mots :

Le *Précurseur*, qui a la charge de penser pour son parti, vient de quitter les questions personnelles et d'abandonner une lutte qu'il a comprise ne pouvant être profitable. En tacticien habile, il lâche encore quelques salves, mais il semble que c'est pour dissimuler une retraite dans laquelle il oublie le comité presque dissous, et passe sous silence les désaveux reçus dans le combat, la réprobation que ces attaques ont trouvée dans toutes les opinions honorables, la leçon de réserve prudente que viennent de recevoir des hommes qui, en souscrivant pour la liberté de la presse, ne pouvaient s'attendre ni à de tels résultats, ni à une telle responsabilité.

Le *Courrier* plaisante assurément lorsqu'il parle de la retraite du *Précurseur* : le *Précurseur* s'est retiré parce qu'après avoir été très fanfaronnement provoqué, il est venu et n'a plus trouvé personne. Le *Précurseur* a quelque chose de mieux à faire que de bavarder sur le ton du défi avec une feuille qui n'a que la moitié de ce qu'il faut pour se livrer à son penchant : la mauvaise foi méchante des personnalités sans la fermeté nécessaire pour soutenir cette propension haineuse. Quand donc il a vu qu'on l'appelait pour ne lui débiter finalement qu'un fatras de lieux-communs sur les devoirs pacifiques des journalistes, il s'en est allé à ses affaires qui sont les affaires publiques, exprimant très haut comme il l'exprime encore aujourd'hui, le mépris que lui cause une pareille conduite. — Voilà ce que le *Courrier* appelle une retraite.

Le *Courrier* prétend que le comité est presque dissous : il prend ses vœux pour la réalité. Le comité existe et vivra, parce qu'il représente un parti auquel les hommes ne manquent pas plus que les principes. Il faudrait que les républicains de l'Ain fussent bien aveugles pour ne pas voir le trouble et le désarroi où leur tentative seule a jeté le *Courrier* et son parti. Ce trouble que la jactance du *Courrier* dissimule très mal, est un indice grave : il prouve que ce que les serfs du pouvoir redoutent par dessus tout c'est la discussion. Le juste-milieu du département, aurait bien permis au parti républicain d'exister si ce parti avait voulu se contenter d'une existence anonyme, d'une vie passive et individuelle. Mais qu'il vienne proclamer ses doctrines et défer la discussion, qu'il arbore le drapeau des intérêts populaires et déchire le voile derrière lequel se cachent les *jésuites tricolores*, les libéraux renégats : voilà ce qui gêne et terrifie l'honnête milieu et surtout le juste-milieu déguisé.

Le *Courrier* prétend (ou à l'air de croire) que nous sommes bien confus des quatre ou cinq lettres qui ont été accordées à ses ardentes sollicitations par quelques membres honteux de l'association. Ces désaveux ont pu exciter en nous, pour les gens qui se les sont laissés dicter par la crainte que leur inspire le monopole de publicité qu'exerce le *Courrier*, des sentiments particuliers qu'il est inutile de traduire publiquement. Mais il n'y a rien là de politique, et il nous semble que nous avons quelque raison de nous glorifier de l'immense majorité des membres de l'association qui n'ont pas vu une cause de désertion dans la vivacité peut-être excessive que des luttes personnelles ont dû nécessairement donner aux premiers actes collectifs du comité. L'association est-elle moins forte parce qu'elle a vu sortir de ses rangs quelques esprits pesants, peureux et faux ? Nous l'en croyons plus compacte et plus puissante, et nous sommes bien aises que cette

circonstance nous ait donné la certitude qu'il n'y a plus dans l'association que des hommes d'un bon sens ferme et d'un patriotisme éclairé.

Le *Courrier* continue :

Le *Précurseur*, dit-il, ne songe pas même à rapporter la dernière lettre que nous avons adressée à son rédacteur qui nous écrivait ces mots : « Je n'ai pas besoin de vous dire que j'attends de vous l'insertion de cette lettre; c'est une affaire de probité privée, et j'aime toujours à supposer au moins celle-là chez mes adversaires politiques. »

Voici encore une bonne facétie : Le *Courrier* a l'air de se mettre avec nous sur un pied d'égalité dans le débat qui a eu lieu ; il semble que nous lui devions autant qu'il nous devait, et que tout soit parfaitement semblable dans nos positions. Puisque le *Courrier* ne sent pas la distance qu'il y a de lui à nous, et qu'il prend les formes polies dont nous ne nous départons jamais pour des concessions, il n'a qu'à faire une expérience et à exiger l'insertion de sa dernière lettre ; nous refusons, nous, positivement de l'insérer, et nous l'invitons à nous y forcer.

Le *Courrier de l'Ain* termine ainsi :

Voilà donc terminée une lutte de personnalités dans laquelle nous ne pensons pas que les agresseurs aient recueilli aucun assentiment. Qu'ils soient en paix ! nous aussi nous sentons la convenance de faire trêve à ces querelles personnelles. Puisque le *Précurseur* est arrivé aux questions politiques, nous lui répondrons sur ce point où la discussion sera du moins d'un intérêt général, et l'on verra que nous sommes toujours resté fidèle à l'opinion du pays et à la cause de la liberté et du progrès.

Nous avons déjà dit que nous ne demandions pas mieux que de voir cette discussion générale s'engager sur quelque point qu'il plaise au *Courrier* de la porter. Nous sommes même assez curieux de savoir comment il définira le libéralisme hypocrite qu'il pratique depuis deux ans.

Le *Courrier* a bien pu, en effet, éviter de se compromettre quand personne ne cherchait à le poursuivre à travers le labyrinthe de ses phrases monarchico-libérales. Des protestations patriotiques et des doctrines rétrogrades étaient un assez bon moyen de tromper l'opinion et de servir le pouvoir tout à la fois. Mais ce moyen va lui échapper, nous l'espérons, s'il a réellement l'intention d'entrer sur le terrain des questions générales.

Et par exemple, puisque d'ailleurs la royauté des bastilles vient de prouver par des tentatives détournées qu'elle ne renonce pas à son projet favori, nous inviterons le *Courrier* à nous dire quelques mots d'explication sur sa conduite dans l'affaire des protestations contre les forts détachés. Nous l'avons mis en demeure de revenir là-dessus par notre article de vendredi dernier, et il n'a pas eu l'air de comprendre.

Nous nous promettons de lui adresser quelques autres questions, puisqu'il est si bien en mesure de prouver qu'il est resté fidèle à la cause du progrès et de la liberté.

La session de la chambre va s'ouvrir, une des premières lois qui y seront portées, comme le démontrent tous les articles semi-officiels publiés par le *Journal des Débats* et par le *Journal de Paris*, sera celle qui reformera le jury politique. La chambre qui s'est fait juge et partie, dans le procès de la *Tribune*, sanctionnera, sans aucun doute, toutes les restrictions illibérales qui lui seront proposées. Le *Courrier* est-il disposé à appuyer cette mesure ?

Qu'il dise oui ou non, et nous nous chargerons de tirer les conséquences de sa déclaration.

Pour aujourd'hui nous nous contenterons de faire remarquer que cette guerre contre la presse qui se porte à présent dans le domaine du jury, n'est rien que la traduction pratique des déclamations officielles proférées, il y a peu de temps sur les routes de la Normandie, par un très-gros personnage. Comme ce personnage est irresponsable, nous ne pouvons que faire remarquer cette coïncidence entre la politique exécutive et la pensée immuable. L'induction qui en sort naturellement, c'est que si la chambre vote des lois illibérales, la cause en est, non pas en elle, mais au-dessus d'elle.

Tel est en effet le caractère forcé de cette chambre et du corps électoral qui l'a formée. Repoussant au fond du cœur les actes rétrogrades qu'on lui fait commettre, elle n'ose pas cependant se révolter contre la pensée qui les lui dicte. Son malheur c'est d'être placée entre la royauté et la république et d'être obligée d'accepter la première telle qu'elle est et telle qu'elle se donne, n'osant pas se jeter dans les bras de la république.

Ainsi la chambre exige que la nationalité polonaise soit garantie par la parole et la puissance de la France, et puis quand la Pologne est morte, suivant les conventions secrètes des royautes, la chambre s'entend dire, sans se révolter d'indignation et d'horreur, par le ministre de Louis-Philippe : « L'ordre règne à Varsovie. »

Ainsi cette chambre en masse moins cinq ou six légitimistes honteux, moins encore vingt-cinq ou trente ridicules personnages des centres qui sont furieux contre la presse, parce que le *Charivari* les a frappés ainsi qu'ils le méritent, cette chambre a regardé jusqu'ici le jury politique comme une institution salubre et inviolable. Cependant la voilà toute prête à mutiler le jury sur un ordre de la royauté.

Qui est-ce qui a créé cette situation singulière ? La force des choses ; un peu les fautes de tous les partis, et surtout les propensions invincibles de la royauté.

Le parti de l'avenir, c'est-à-dire la jeunesse exaspérée dans sa nature par l'escroquerie politique commise sur la révolution de juillet, s'est précipitée avec ardeur vers un principe nouveau sans regarder si le gros de l'armée la suivait ; peu à peu ses rangs se sont renforcés de tout ce qu'il y a d'intelligent et d'énergique dans le peuple ; peu à peu aussi les esprits avancés se sont détachés d'un système qui ne leur promettait plus rien ni comme gloire de nationalité ni comme progrès intérieur. L'opposition de la chambre séparée ainsi de tout ce qui au dehors aurait pu lui donner du crédit et de l'appui, mal assise d'ailleurs dans le vague de ses sentiments libéraux que ne soutenait aucun ensemble de principes, a vu s'accroître par cet isolement son embarras et sa désunion. Elle s'est affaiblie de plus en plus et n'a offert qu'un déplorable spectacle de division et de nullité intellectuelle.

Maintenant la question des principes s'est tellement tranchée dans la chambre et dans le pays, qu'il n'y a plus aucun moyen parlementaire de libéraliser le pouvoir. L'opposition a perdu jusqu'à sa dernière chance de parvenir à la direction des affaires ; et de son côté, la royauté se sent trop forte dans son petit monde officiel, pour faire la moindre concession à des adversaires évidemment vaincus sur ce terrain.

C'est donc en dehors de tout cet attirail constitutionnel que les opinions vivaces se sont donné rendez-vous. Que des hommes prudents eussent souhaité de prolonger la lutte parlementaire et d'entendre discuter du haut de la tribune même les bases d'un autre système, afin d'y rallier plus d'adhésions, nous concevons ce désir sans le partager. Mais enfin il n'est plus temps. Il faut opter entre les nécessités créées par la force des choses ; s'attacher à la fortune de la royauté, se vouer à elle corps et âme, et personnifier en elle le salut du pays, ou se donner à la cause populaire, quoi qu'il arrive, et travailler activement à sauver le pays, si la royauté périsait et cherchait à entraîner le pays dans sa chute.

Il n'est pas question de conspirer le renversement du régime actuel : il faut se borner à regarder froidement la France et à se demander si ce régime a des chances de durée, s'il est en progrès ou en décadence depuis trois ans, s'il a gagné ou perdu en popularité, si en allant toujours du même pas (et nous avons prouvé qu'aucune force parlementaire n'existe qui puisse le gêner), la royauté a devant elle une longue carrière à parcourir.

Si la réponse n'est pas favorable à la royauté, le devoir rigoureux de tout citoyen est de préparer sans relâche les bases du régime qui doit naître après celui-ci.

Le département de l'Ain, avec sa population laborieuse, paisible et pourtant énergique, est celui où ce travail d'association politique sera le plus facile.

Il faut seulement pour cela que les hommes indépendants s'entendent et se réunissent dans une pensée commune : le perfectionnement populaire comme préparation au véritable régime représentatif, le gouvernement de tous par le concours de tous.

#### Au Rédacteur du Précurseur.

L'Arbresle, le 18 décembre 1833.

Monsieur,

Une lettre de M. Grandperret insérée dans votre n. 2165, et qui pourrait faire croire au public que l'enseignement intégral de géographie pratique dans notre institution, par M. Girard, ressemble à cet enseignement que M. Grandperret a si long-temps pratiqué lui-même, me force à publier certains faits que j'eusse désiré voir livrés au public par d'autres personnes.

1<sup>o</sup> L'enseignement intégral de géographie n'est pratiqué nulle part que dans notre institution ;

2<sup>o</sup> Si M. Grandperret n'a rien compris au programme que M. Girard a publié, il a du moins très-bien compris les cartes qu'il exploite aujourd'hui, toutes rédigées par M. Girard et qui toutes font partie de son système ;

3<sup>o</sup> Sans juger ici la générosité dont M. Grandperret fait parade en face du public, je crois pouvoir le délier d'expliquer les cartes qui sont en ce moment livrées au commerce, même avec le traité classique dont il se dit l'auteur et qui presque tout entier a été plagié sur les manuscrits et imprimés de M. Girard ;

4<sup>o</sup> Je crois aussi que M. Grandperret, quoique président de l'Académie de Lyon, ne soutiendrait pas avec M. Girard, un examen public sur la géographie.

Agréé, etc.

Censeur de l'institution pestalozzienne de l'Arbresle.

LEYAT.

#### ANNONCES JUDICIAIRES.

##### AVIS.

(2728 2) Le dimanche vingt-deux décembre mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin, à Fontaniers, n<sup>o</sup> 64, clos Saget, sur Ste-Foy-lès-Lyon, vente par continuation, aux enchères et en détail, d'une grande quantité de vins anciens et nouveaux, et effets mobiliers, dépendant de la succession de Pierre-Barthélemy Girerd.

#### ANNONCES DIVERSES.

(2529 24) A céder.—Une étude d'avoué près

le tribunal de Gueret (Creuse).

S'adresser à M. Baune, place Sathonnay, n<sup>o</sup> 4.

(2739) On a perdu un chien d'arrêt, petite taille, gris coiffé marron, ayant une plaque parfaitement ronde sur le dos, le bout du fouet blanc, le museau gris, il répond au nom de Tok.

Dix francs de récompense à celui qui le ramènera clos de l'Arquebuse, à la Guillotière.

(2726 2) RÉGÉNÉRATEUR.

POMMADE ANTI-CHAUVÉ.

Elle a les vertus d'arrêter la chute la plus

intense en 48 heures, crée, force, facilite la crue des cheveux, les fait renaître jusqu'à un âge très-avancé, quelle que soit la cause de leur disparition. Des preuves ont été faites avec succès jusque sur des cicatrices de brûlures.

Dépôt chez M. Laporte, rue Plat-d'Argent, n<sup>o</sup> 13, rue Port-Charlet, n<sup>o</sup> 16, au 2<sup>e</sup>. Prix du pot : 5 f.

NOTA. Même efficacité pour les poils indistinctement.

#### GRAND-THÉÂTRE.

Le Tyran domestique, comédie.—Le Rossignol, opéra.

Spéctacles du 20 décembre.

CÉLESTINS.

La Jolie Fille de Parme, drame.—Une Passion, vaud.—Kioumy, vaud.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.